

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.042

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution de plusieurs subventions exceptionnelles :

- 4 000 F au ROC PELOTE BASQUE pour la préparation de la saison 2000 au Fronton du Parc.*
- 6 000 F à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de ROYAN, suite aux frais supportés par l'amicale dans le cadre des renforts accueillis au titre de la tempête.*
- 2 000 F au Centre Social Marne L'Yeuse pour un séjour à la neige.*
- 2 000 F à l'Association Départementale des Secouristes de la Protection Civile au titre d'une subvention pour le fonctionnement de l'Association pour 2000.*
- 13 000 F à l'Ecole de danse COPELLIA pour une visite du FUTUROSCOPE.*
- 80 000 F à MARNE L'YEUSE ANIMATION au titre de la halte garderie contrat enfance.*
- 20 000 F au S.I.A.C - stand de pêche au salon de l'agriculture, complément du budget primitif 2000 -*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur*
- Vu les crédits prévus au Budget 2000,*
- Après en avoir délibéré,*

DECIDE

- d'allouer les subventions 2000 comme suit :

4 000 F	au ROC PELOTE BASQUE
6 000 F	à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de ROYAN
2 000 F	à l'Association Départementale des Secouristes de la Protection Civile
13 000 F	à l'Ecole de danse COPELLIA
82 000 F	à MARNE L'YEUSE ANIMATION
20 000 F	au S.I.A.C

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 du Budget de l'exercice 2000 :

- Fonction 30	13 000 F
- Fonction 40	4 000 F
- Fonction 422	82 000 F
- Fonction 520	8 000 F
- Fonction 0241	20 000 F

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS